

Commune de SOUDAN

Loire-Atlantique

Convocation du 19 Avril 2018

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vendredi 27 Avril 2018 A 20H30

Salle de la Mairie

sous la Présidence de M. Bernard DOUAUD, Maire.

Présents :

- **M. Bernard DOUAUD, Maire**
- M. Jean-Claude DESGUÉS
- Mme Sophie MASSARD
- M. Pascal GAULTIER
- Mme Mélanie FRICAUD
- M. Hubert POTIER
- Mme Françoise GUIBERT
- M. Yann LE GRENEUR
- M. Patrice GÉRARD
- Mme Annie MADIOT-GIRAUD
- Mme Béatrice VIGNERON
- Mme Nathalie PIGRÉE
- Mme Alexandra MESTRARD
- M. Ludovic DIOT
- M. Gildas LORANT
- Mme Morgane JAHIER
- M. Serge BARRILLOT
- Mme Véronique GUÉRIN

Absent excusé :

- M. Pascal MARTIN

Secrétaire de séance :

M. Pascal GAULTIER est nommé secrétaire de séance

Assistaient également à la réunion :

- Jacqueline VÉNISSEAU, Secrétaire Générale, Attachée Territoriale
- Christèle LECONTE, Rédactrice

D É L I B É R A T I O N**Objet : Désignation des Jurés d'Assises par tirage au sort / Liste électorale****EXPOSÉ****Textes de Références :**

- Loi 78-788 du 28/07/1978 modifiée
- Circulaire N° 79-94 de M. le Ministre de l'Intérieur en date du 19/02/1979
- Code de Procédure Pénale
- Arrêté préfectoral relatif à la répartition des jurés de la cour d'Assises de Loire Atlantique pour l'année 2019
- Circulaire préfectorale du 6/04/2018 relative aux modalités du tirage au sort effectué par les communes

Chaque année, le Conseil Municipal, par tirage au sort sur la liste électorale, procède à la désignation de 6 jurés susceptibles d'être appelés à siéger à la cour d'Assises durant l'année civile qui suit, soit 2019 ; Les jurés devront avoir atteint l'âge de 23 ans minimum au cours de cette même année (nés au plus tard en 1996).

Le nombre de personnes désignées par tirage au sort et devant constituer la liste du jury criminel de la cour d'Assises de Loire Atlantique est déterminé en fonction de la population légale en vigueur au 1^{er} Janvier 2018 soit pour SOUDAN 2 051 habitants ; il est égal au triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral (1 pour 1 300 habitants).

COMMUNE	Population légale au 01/01/2018	Nombre de Jurés (1 pour 1 300 habitants)	Nombre arrondi / Population SOUDAN	Nombre de Jurés de la liste préparatoire (triple)
SOUDAN	2 051 hab	1.58	2	6

DÉCISION

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil Municipal décide de désigner dans l'assemblée deux élus qui seront chargés de procéder au tirage au sort des jurés sur la liste électorale comme suit :

- le premier tirage détermine le n° de la page de la liste générale des électeurs
- le second tirage détermine le numéro de la ligne comportant le nom du juré.

Pour l'année 2019, sont désignées les six personnes suivantes :

N° d'Ordre	Page	Ligne	Nom - Prénom	Adresse	Date et lieu de naissance	N°
1	70	2	GUÉRIN Jacques	La Petite Garenne 44110 SOUDAN	28/06/1953 à La BERNERIE EN RETZ (44760)	692
2	125	7	PASQUIER Jérémy	33 bis rue du 8 mai 1945 44110 SOUDAN	24/07/1983 à CHATEAUBRIANT (44110)	1247
3	139	7	RIBOT Méline	5, rue Saint-Pierre 44110 SOUDAN	6/05/1986 à NANTES (44)	1387
4	19	5	BOULAY Françoise Epouse CHAUVIN	La Chauvelais 44110 SOUDAN	29/05/1960 à ST AUBIN DES CHATEAUX (44110)	185
5	152	6	TERRIEN Gladys	29, rue Joseph Lardeux 44110 SOUDAN	21/08/1977 à CHATEAUBRIANT (44110)	1516
6	113	6	MÉNARD Evelyne Epouse HALOPEAU	3, rue Abbé Cussonneau 44110 SOUDAN	24/02/1959 à ST CENERÉ (53150)	1126

- La liste préparatoire sera transmise au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Nantes (Parquet de la Cour d'Assises) avant le 13 Juillet 2018 afin d'établir ultérieurement la liste définitive dans les conditions prévues aux articles 262 et suivants du Code de Procédure Pénale

Délibération adoptée à l'unanimité
Fait et délibéré le 27 avril 2018
En Mairie à SOUDAN, le 30 avril 2018
Pour copie conforme
Reçu en Préfecture, le 3/05/2018
Publié, certifié exécutoire, le 03/05/2018

Le Maire,
B. DOUAUD

D É L I B É R A T I O N

OBJET : Cimetière : Actualisation de la tarification des concessions

EXPOSÉ

Le cimetière actuel est réparti en deux secteurs :

- La partie ancienne constituée de
 - ✓ 779 emplacements destinés à l'inhumation, (Côté gauche : 41 Rangées de 7 à 15 tombes et Côté droit : 37 rangées de 2 à 13 tombes)
 - ✓ Un carré / sépultures enfants
 - ✓ 5 cases de columbarium
 - ✓ 13 cavurnes destinés à la crémation.

La majeure partie de ces emplacements fait l'objet de concessions en cours.

- L'extension réalisée en 2012 constitue le second secteur et comprend :
 - ✓ un jardin du souvenir pour la dispersion des cendres
 - ✓ une dizaine de cavurnes disponibles
 - ✓ des emplacements destinés à l'inhumation :
 - Seule, la 1^{ère} tranche fait l'objet de concessions en cours : Le carré A comprend 14 emplacements concédés et une dizaine d'emplacements disponibles.
 - Les autres tranches d'extension demeurent à ce jour aménagées en espaces verts.

Dans sa délibération du 28/09/2012, le Conseil Municipal a fixé la durée des concessions à 15 et 30 ans.

Considérant les tarifs et durées de concession en vigueur depuis le 28 septembre 2012, Monsieur Le Maire propose de maintenir les durées de concession à 15 et 30 ans et d'actualiser la tarification des concessions et des taxes applicables aux opérations funéraires.

D É C I S I O N

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- 1. Fixe la durée et la tarification des concessions comme suit :**

CONCESSIONS	DUREE	TARIF
Nouveau cimetière : Tarif / emplacement /2m ² pour inhumation	15 ans	75 €
	30 ans	180 €
Ancien cimetière : Tarif /emplacement /2m ² pour inhumation	15 ans	50 €
	30 ans	130 €
Concession / inhumation enfant	10 ans	Gratuit
	15 ans	50 €
	30 ans	100 €
CAVURNES		
Inhumation des urnes funéraires (cavurne 55/55 cm installé / 4 à 5 urnes)	15 ans	245 €
	30 ans	370 €

CONCESSION /COLUMBARIUM		
Case (40 /40 cm) max 4 urnes	15 ans	300 €
	30 ans	700 €

2. actualise le montant des taxes liées aux opérations funéraires comme suit :

TARIFICATION DES OPERATIONS FUNERAIRES	TARIF
Dispersion des cendres / jardin du souvenir (plaque nominative fournie non gravée)	50 €
Taxe inhumation (urnes et cercueils)	30 €

Vote : Voix pour : 18

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Délibération adoptée par 18 voix pour
Fait et délibéré le 27 avril 2018
En Mairie à SOUDAN, le 30 avril 2018
Pour copie conforme
Reçu en Préfecture, le 03/05/2018
Publié, certifié exécutoire, le 03/05/2018

Le Maire,
B. DOUAUD

D É L I B É R A T I O N

OBJET : Admission en non-valeur de créances non recouvrées

EXPOSÉ

La Trésorerie en charge du recouvrement des recettes émises par Monsieur le Maire en qualité d'ordonnateur a transmis un état des restes à recouvrer qui, malgré l'envoi de rappels et l'engagement d'actions contentieuses, n'ont pu être encaissés.

Il vous est donc proposé d'admettre en non-valeur la somme de 2 934.05 € correspondant à des montants non encaissés émis sur les exercices 2011 à 2016. Les motifs de présentation de ces sommes à admettre en non-valeur sont le résultat de recherches infructueuses liées à des dossiers de surendettement, des débiteurs partis ou décédés ou des sommes inférieures au seuil de poursuites.

D É C I S I O N

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

1. décide de l'admission en non-valeur des sommes non recouvrées et répartie ci-après en 13 titres de recettes pour un montant de 2 934.05 € :

Nature	Imputation	Exercices	Référence pièce	Montant	
Fermage	757	2011	T 469	112.00 €	
TEOM partielle	758	2012	T 410	43.00 €	
Loyer	752	2012	T 495	439.63 €	
Loyer	752	2012	T 585	439.63 €	
Loyer	752	2013	T 011	439.63 €	
Loyer	752	2013	T 150	439.63 €	
Loyer	752	2013	T 039	439.63 €	
TEOM partielle	758	2013	T 432	35.41 €	
Loyer	752	2013	T 054	439.63 €	
Cantine	7067	2015	T 274	34.50 €	
Cantine	7067	2016	T 450	4.96 €	
Cantine	7067	2016	T 486	16.00 €	
Cantine	7067	2016	T 366	50.40 €	
TOTAL				2 934.05 €	

2. **Autorise Monsieur le Maire à émettre un mandat d'admission en non-valeur des créances précitées ; la dépense sera imputée à l'article 6541 du budget communal**

Vote : Voix pour : 18

Voix contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée par 18 voix pour
Fait et délibéré le 27 avril 2018
En Mairie à SOUDAN, le 30 avril 2018
Pour copie conforme
Reçu en Préfecture, le 03/05/2018
Publié, certifié exécutoire, le 03/05/2018

Le Maire,
B. DOUAUD

Commune de SOUDAN

Loire-Atlantique

Convocation du 19 avril 2018

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
LE VENDREDI 25 AVRIL 2018 A 20H30

Salle de la Mairie
sous la Présidence de M. Bernard DOUAUD, Maire.

2018/04 - 01 - Désignation des jurés d'assises

2018/04 - 02 Cimetière communal : mise à jour de la tarification des concessions

2018/04 - 03 Admission en non-valeur de créances non recouvrées